

Formation DS40 : Acquisition et prise des congés payés, l'impact de la loi DDADUE du 22 avril 2024

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 27 juin 2024

Présentation

La loi n° 2024-364 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne du 22 avril 2024, entrée en vigueur dès le lendemain de sa parution au Journal officiel du 23 avril, vient bouleverser les règles d'acquisition des congés payés lorsqu'un salarié est en arrêt pour maladie ordinaire, accident du travail ou maladie professionnelle. Il est nécessaire de mettre à jour ses connaissances pour comprendre les implications des nouvelles règles dans les pratiques des structures.

En intra, cette formation est dispensée en format distanciel.

Objectifs de la formation

- ✓ Rappel des fondamentaux en matière de congés payés
- ✓ Identification des nouvelles règles issues de la loi DDADUE
- ✓ Articulation avec les dispositions conventionnelles CCN 66 et accords CHRS
- ✓ Sécuriser ses pratiques, régulariser les situations passées et prévenir les contentieux

Public

- ✓ Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH et/ou de la gestion du personnel
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Notions en droit social

Programme

Les congés payés : quelques rappels

- les bénéficiaires
- l'organisation des congés payés : une prérogative de l'employeur

Les périodes d'acquisition des congés payés

- la période de référence pour l'acquisition des congés payés
- les périodes dites « équivalentes »
- la suspension du contrat de travail : incidences des absences
- focus sur les absences pour maladie ordinaire et celles pour AT/MP suite à la loi DDADUE : nombre de jours acquis par mois, articulation avec les dispositions conventionnelles, gestion des arrêts longs et de courtes durées, régularisation des situations passées

Les congés supplémentaires

- les congés légaux pour enfant à charge
- les congés d'ancienneté

La prise des congés payés

- la période de prise : la prise du congé principal et de la cinquième semaine de congé
- l'incidence des absences sur la prise et le report des congés

- focus sur les absences pour maladie ordinaire et celles pour AT/MP : nouvelle obligation d'information des salariés à chaque arrêt de travail, limitation du report des congés acquis avant et pendant l'arrêt, point de départ de la période de report, perte des congés reportés non pris
- focus sur le calcul de l'indemnité de congés payés et l'incidence de la loi DDADUE

Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique expositive et interactive
- ✓ Quiz, mise en situation, cas pratiques, retours d'expérience
- ✓ Diaporama et support apprenant

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ La gestion des congés payés et des congés trimestriels dans la CCN66 - DS5

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ 20 mai 2025 à Paris - Complet
- ✓ 23 septembre 2025 à Paris

En inter - Distanciel:

- ✓ 1er avril 2025 - de 9h00 à 17h00 - Complet

Tarifs

En inter - Présentiel

Adhérents

360 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

470 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

En inter - Distanciel

Adhérents

340 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

450 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande

- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02